

## REQUETE

### AUX FINS DE DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE D'UNE COPROPRIETE

A Madame le Président du Tribunal Grande Instance de COMPIEGNE,

Madame ~~POTEL~~ épouse ~~DELHAY~~ Jocelyne, Léone, Huguette  
Exerçant sous l'enseigne ~~J.D. COMPIEGNE IMMO~~  
de nationalité française,  
née le ~~23 Janvier 1954~~ à ~~FRIERES FAILLOUET~~  
domiciliée ~~22 rue de la 8<sup>ème</sup> Division~~ - 60200 COMPIEGNE

} Agence  
Immobiliera

Avant pour Avocat :

La SCP ~~GOSSARD~~ - ~~BOLLIET~~ - ~~MELIN~~, Avocat au Barreau de COMPIEGNE,  
demeurant 26, rue Saint - Lazare 60200 COMPIEGNE, laquelle se constitue et occupera  
sur la présente et ses suites.

**A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :**

Qu'elle était Syndic de la copropriété de l'ensemble immobilier dénommé : Le ~~VIEUX CEDRE~~  
et sis ~~132 Boulevard des Etats-Unis~~ à COMPIEGNE (60200).

Que les copropriétaires de cet immeuble réunis en assemblée générale le 26 juin dernier, se sont  
tous abstenus sur deux points de l'Ordre du Jour à savoir :

- l'approbation des comptes
- et le quitus au Syndic.

Que c'est dans ces conditions que ~~J.D. COMPIEGNE IMMO~~ a donné sa démission de ses  
fonctions de Syndic de la copropriété.

Que la copropriété dont s'agit est donc actuellement dépourvue de syndic.

Que la requérante se trouve dès lors fondée à demander la désignation d'un administrateur  
provisoire de cette copropriété sur le fondement des dispositions de l'article 47 du décret 67-223  
du 17 mars 1967.

## **C'EST POURQUOI,**

La requérante vous demande de désigner tel administrateur provisoire de copropriété qu'il vous plaira,

Pour :

- Se faire remettre les fonds et l'ensemble des documents et archives du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis ~~132 Boulevard des Etats-Unis~~ à COMPIEGNE (60200)
- Convoquer une assemblée générale des copropriétaires en vue de la désignation d'un syndic ;
- Exercer tous les pouvoirs du syndic de la copropriété.

Fait à COMPIEGNE  
Le 17 juillet 2008

**ORDONNANCE**

Nous,

Président du Tribunal de Grande Instance de COMPIEGNE,

Vu la requête qui précède et les pièces justificatives jointes  
Vu les dispositions de l'article 47 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967,

Désignons ..... , à titre d'administrateur provisoire de la copropriété sis ~~132 Boulevard des Etats-Unis~~ - 60200 COMPIEGNE

Disons que l'administrateur provisoire exercera ses attributions jusqu'à l'acceptation par le nouveau syndic de sa mission ;

Donnons mission à l'administrateur provisoire ainsi désigné :

- De se faire remettre les fonds et l'ensemble des documents et archives du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis ~~132 Boulevard des Etats-Unis~~ - 60200 COMPIEGNE
- De convoquer une assemblée générale des copropriétaires en vue de la désignation d'un syndic ;
- D'exercer les pouvoirs du syndic de la copropriété ;

Disons que la présente ordonnance sera déposée au secrétariat greffe de ce tribunal et qu'il nous en sera référé en cas de difficulté, mais seulement après exécution de l'ordonnance ;

Rappelons que la présente est exécutoire sur minute,

Fait à COMPIEGNE, en notre Cabinet  
Le

Le Président du Tribunal

67